

ces maritimes, à cette fin. La valeur marchande des pêcheries a considérablement augmenté en ces dernières années. Je regrette que le temps à ma disposition ne me permette pas de donner plus de détails à ce sujet, mais je note que ce service a tellement progressé que le Gouvernement a décidé de créer un ministère distinct pour les pêcheries.

Le ministre des Travaux publics (M. Elliott) appartient à une vieille famille libérale de l'Ontario. En sa qualité de ministre des Travaux publics, il est le gardien des édifices, dont l'entretien lui incombe, ainsi que l'entretien des bâtisses du Parlement et de tous les immeubles du Dominion, dispersés dans tout le territoire national. C'est un homme très actif. La croissance et le progrès du pays, ainsi que l'expansion et l'accroissement des activités de plusieurs ministères ont rendu nécessaire la construction de l'édifice de la Confédération, dont il est fier à juste titre.

Le ministre des Postes (M. Veniot), ancien percepteur des douanes, puis plus tard premier ministre du Nouveau-Brunswick, a inauguré la poste à 2 sous au pays et l'a étendue à l'Empire, tout en réduisant le port des lettres envoyées du Canada en France et en Amérique du Sud. Quand il a pris le pouvoir, le port d'un colis de 11 livres expédié du Canada en Amérique du Sud était de \$2.75, c'est-à-dire le même que pour un colis de 20 livres, allant des Etats-Unis en Amérique du Sud. Grâce à ses efforts, le prix de transport est maintenant le même que là-bas, ce qui est d'un grand avantage pour notre commerce, en permettant à nos marchands d'envoyer des échantillons à leurs clients de l'Amérique du Sud à bien meilleur marché. Il est le père de la poste aérienne en notre pays.

Le solliciteur général (M. Cannon) est un avocat de renom. En Angleterre, le Solliciteur général touche un traitement de \$20,000, outre ses honoraires, dans chaque cas, c'est-à-dire deux fois plus que le nôtre. Au Canada, le Solliciteur général ne touche aucun honoraire quand il plaide une cause au nom de l'Etat et je suis heureux de noter que notre Solliciteur général a eu gain de cause dans la plupart des grands procès qu'il a plaidés devant la Cour suprême du Canada ou le Conseil privé. La dernière cause qu'il ait gagnée, à la Cour suprême, a été celle de la *Sun Life*, dans laquelle la décision du surintendant des assurances, M. Finlayson, a été maintenue par la Cour d'échiquier et les Cours suprêmes. Je veux rendre ce témoignage à cet honnête fonctionnaire, qui n'a été aucunement impressionné parce qu'il s'agissait d'une grande compagnie.

Le secrétaire d'Etat (M. Rinfret), journaliste et ancien membre de la tribune des courriéristes parlementaires, a réglé, l'an dernier,

une question qui traînait depuis longtemps, celle des réclamations de guerre. Il était tout désigné pour s'occuper de cette affaire, étant un citoyen si affable, si aimable et si pacifique. Il a déposé un projet de loi tendant à modifier la loi des compagnies, en vue d'adapter cette loi aux exigences du temps présent. En 1927, il a relevé de trois millions de dollars les traitements des fonctionnaires et, à l'heure actuelle, il examine le rapport de la commission Beatty, relatif aux techniciens. Avant qu'il prenne une décision à cet égard, je lui conseille humblement d'accorder une augmentation générale de \$10 par mois à tout fonctionnaire et de fixer un traitement minimum de \$100 par mois pour les fonctionnaires exclusivement à l'emploi du gouvernement fédéral. Le ministre de la Défense nationale (M. Ralston) a traversé en France le 10 février 1917, et a servi sous les drapeaux jusqu'à l'armistice en 1918. Il est l'un des meilleurs orateurs parlementaires de la Chambre des communes. Depuis que lui a été confié le portefeuille de son ministère, le Canada a fait un usage plus considérable et plus varié de l'aviation que tout autre pays du monde. Les services de l'air ont été réorganisés. Les officiers et les aviateurs s'instruisent au camp Borden. Dans les provinces de l'Ouest, où des patrouilles pour la protection des forêts contre les incendies sont établies, les postes sont reliés par le sans-fil, de sorte que la communication est maintenue entre le ciel et la terre durant les envolées. De plus, il y a, dans tout le pays, huit services de photographie aérienne pour la préparation de cartes géographiques. Le service de l'aviation civile comprend, en outre, des explorations et des travaux d'études, le transport d'hommes et d'approvisionnement pour les brigades d'arpenteurs, les envolées au-dessus des territoires cédés par les Indiens, le saupoudrage des récoltes et des forêts, les patrouilles des pêcheries, les enquêtes de la poste aérienne, et ainsi de suite. A cette division, de concert avec le ministère de la Marine et des Pêcheries, incombent l'étude et l'observation des glaces du détroit d'Hudson.

En sus de l'excellent travail de l'aviation civile, je mentionnerai celui du service du génie aéronautique. En ce qui concerne notre contact avec l'Empire, le *R-100* est sur le point d'entreprendre sa première envolée au Canada, et pour employer les mots du ministre: "Nous espérons que cette expérience en vue d'établir contact plus intime entre nos frères britanniques et nous-mêmes sera couronnée de succès." Le ministre s'est révélé un représentant très distingué du Canada à la dernière conférence navale sur la limitation des armements tenue au palais de St-James,